

Besoins en approvisionnement pour la clientèle interruptible

**Audience devant la Régie de l'énergie
Le 7 septembre 2023**

Original : 6 septembre 2023

*Énergir-H, Document 9
(5 pages)*

- 1. Contexte : Approvisionnements gaziers et service interruptible**
- 2. Résultats de la consultation auprès de la clientèle et impact sur les besoins en approvisionnements gaziers**



1. Contexte : Approvisionnements gaziers et service interruptible

- Lors de la Cause tarifaire 2022-2023, Énergir avait anticipé un marché plus serré et moins de disponibilité pour du gaz d'appoint pour éviter une interruption (GAI)
 - D-2022-123, paragr. 600 : Hausse de la pénalité à 5,00 \$/m³ pour les retraits interdits pour limiter l'effet
- En février 2023, lors de la journée la plus froide de l'hiver: retraits interdits d'environ 25 % du volume interruptible
 - Les retraits interdits ne sont constatés qu'au cours de la journée froide : Énergir ne peut les compenser par des achats sur le marché
 - Déficit d'approvisionnement : Pression du réseau très basse
- Marché encore très serré anticipé pour la Cause tarifaire 2023-2024
 - Outils additionnels à contracter pour assurer la sécurité d'approvisionnement
 - Mesures additionnelles visant le service interruptible

2. Résultats consultation et impact besoins appro. gaziers

- Consultation des 22 clients présumés ne pas être en mesure de s'interrompre
 - Confirmation du statut de certains clients comme ne pouvant s'interrompre
 - Majorité de clients peut s'interrompre, mais problème ponctuel lors de la journée froide
 - Un seul client a fait des retraits interdits pour une raison économique

- Impact des résultats sur les besoins en approvisionnements gaziers
 - Sans GAI, risque important de consommation de la clientèle interruptible : clients ne pouvant s'interrompre et problèmes ponctuels
 - Dans le contexte gazier actuel, des outils d'approvisionnement additionnels sont requis pour assurer la sécurité d'approvisionnement de la clientèle
 - Énergir prévoit conserver les outils prévus pour la clientèle interruptible pour l'hiver 2023-2024, soit $570 \cdot 10^3 \text{m}^3/\text{jour}$

**MERCI DE VOTRE
ATTENTION**

